



**DELIBERATION DU BUREAU**

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

**OBJET : Demande de subvention pour l'animation LEADER 2024-2025**

**N° : 024/2024**

Nombre de membres du Bureau	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 8 représentant 8 voix

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, le Bureau régulièrement convoqué en date du douze septembre, s'est réuni à Brignoles, dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

Il examine le point n°4 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Michel GROS, préside

**DELEGUES DES EPCI :**

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M. GROS – G. FABRE – J. GIULIANO – F. PERO – N. RULLAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

H. PHILIBERT – N. BREMOND – B. DE BOISGELIN

**ETAIENT ABSENTS :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

D. BREMOND – J-C. FELIX – J. PAUL – C. LASSOUTANIE – A. DECANIS

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume coportent le programme européen LEADER 2014-2022, prolongé jusqu'en 2025, sur le territoire du GAL Provence Verte Sainte-Baume.

Parallèlement, en 2023, la candidature du Syndicat Mixte (en coportage avec le PNR) a été retenue pour la prochaine programmation 2023-2027 au sein du GAL Provence Verte Verdon Sainte-Baume.

L'année 2024 est ainsi l'année de transition entre la gestion de la fin de la programmation actuelle et la mise en œuvre du programme à venir.

Ainsi, l'équipe LEADER est mobilisée en 2024 et 2025 conjointement sur les 2 programmations.

L'équipe LEADER fait partie des salariés du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon : elle assure la gestion administrative et financière du programme. La Région, autorité de gestion, a en effet confié aux GAL l'instruction réglementaire des dossiers.

Cette équipe technique, dont le temps de travail est dédié à 100 % au programme LEADER, est constituée en 2024-2025 de la façon suivante :

- 3 gestionnaires animateurs(trices),
- 1 chargée de communication (en 2024 seulement),
- Un stagiaire (en 2025 pour préparer l'évaluation finale).

Cette équipe est encadrée par la directrice du Syndicat Mixte.

Les missions principales en 2024 et 2025 sont de communiquer sur les appels à projet, d'accompagner l'émergence des projets, d'organiser et animer les réunions du comité de programmation, d'appuyer les porteurs de projet dans le dépôt de leur demande de subvention, d'instruire les demandes de subvention, etc.

Ces missions d'animation et de gestion sont financées à 100% par le FEADER et la Région.

Le temps de travail des chargés de mission en 2024/2025 a été réparti sur les 2 programmations. La présente demande de subvention ne concerne que le temps de travail valorisé sur la programmation 2023-2027.

Une première demande a été réalisée début 2024 au titre du dispositif 19.4 de la programmation 2014-2022.

Ainsi, sur la programmation 2023-2027, au titre du dispositif 77.05 C de subvention de l'animation du GAL :

- 1,2 ETP sont valorisés en 2024
- 1,7 ETP sont valorisés en 2025

À ces frais de personnel s'ajoutent les frais de communication, de déplacements, de missions et les frais indirects. La répartition globale prévisionnelle entre les 2 programmations est la suivante :

<u>2024</u>	<u>2025</u>
- 68 % pour la 19.4	- 26% pour la 19-4
- 32 % pour la 77.05	- 74% pour la 77.05

Il est ainsi proposé de solliciter la demande d'aide pour l'animation et la gestion du GAL Provence Verte Verdon Sainte-Baume en 2024 et 2025 au titre du dispositif 77.05 de la programmation européenne 2023-2027, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES janvier 2024 – décembre 2025/ Dispositif 77.05 - Programmation 2023-2027

1 - Prestations : communication, restauration et déplacements pour réunions et événements.	4 500,00 €
2 - Frais salariaux	174 219,81 €
Coûts indirects 15 %	26 132,97 €
3 - Dépenses prévisionnelles sur frais réels :	8 710,99 €
4 - Dépenses prévisionnelles forfaitisées :	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>213 563,77 €</b>

RECETTES

FEADER	143 829,71 €
Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur	69 734,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>213 563,77 €</b>

Aussi,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local par des Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National du 31/08/2022 signée entre la structure porteuse du Gal et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 28/08/2024,

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour l'animation du Gal Provence Verte Verdon Sainte-Baume pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025,

**LE BUREAU**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Décide à l'unanimité de :**

- **VALIDER** le budget prévisionnel 2024-2025 pour l'animation et gestion du GAL LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume conformément au plan de financement ci-dessus
- **SOLLICITER** sur ces bases le FEADER et l'aide du Conseil Régional au titre du dispositif 77.05 C LEADER Provence Verte Verdon Sainte-Baume pour les années 2024-2025
- **AUTORISER** le président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS

